

■ Biodiversité et énergie éolienne

La protection de la biodiversité fait partie des priorités de l'Union européenne, qui a adopté plusieurs directives depuis 1992 pour la protection des espèces et de leurs habitats, en particulier des oiseaux. L'Europe s'est également engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % et à consommer 20 % d'énergies renouvelables d'ici 2020. L'énergie éolienne contribue à la réalisation de ces deux objectifs.

■ Respect de la faune et de la flore

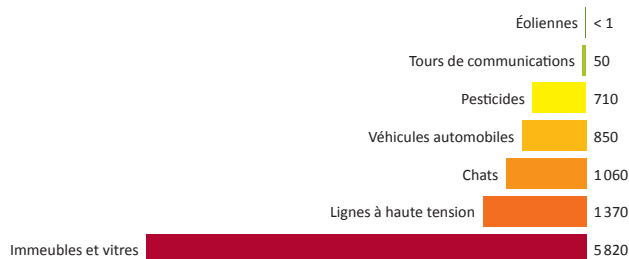
Lors de la construction d'un parc éolien, les travaux liés au chantier peuvent perturber les animaux sauvages et en particulier le gibier, en modifiant leur habitat. Mais hormis cette phase très courte de 6 à 9 mois, les éoliennes n'ont pas d'impact sur la faune locale, qui adapte son comportement à la présence de ces nouvelles voisines. Comme les animaux d'élevage, les animaux sauvages apprennent à vivre avec les éoliennes.

Quant à la flore, elle est prise en compte par les études d'impact et les différentes propositions d'implantation des parcs éoliens. Les impacts au sol des éoliennes sont très limités et concernent essentiellement les terres agricoles, ce qui limite les effets sur la flore.

La phase de chantier est la plus importante, c'est pourquoi les professionnels mettent en œuvre des mesures simples et efficaces de suppression et diminution des impacts.

Causes d'accidents mortels chez les oiseaux (sur un total de 10 000)

source : Association Canadienne de l'énergie éolienne



Plusieurs études ont révélé que moins de trois oiseaux par machine et par an sont retrouvés morts à proximité des éoliennes, un nombre bien inférieur à celui résultant de l'exercice d'autres activités humaines.

■ Avifaune et éoliennes

Les impacts sur les oiseaux sont limités : en effet, les développeurs travaillent de concert avec les associations environnementales (notamment la Ligue de Protection des Oiseaux), et respectent les préconisations inscrites dans l'étude d'impact, qui comprend des études ornithologiques spécifiques. Les résultats de ces études prennent en compte la sensibilité du site où est envisagée l'implantation et identifient toutes les espèces, ainsi que le tracé de leur trajectoire migratoire. Ces résultats permettent de déterminer au mieux l'implantation des éoliennes et leur disposition les unes par rapport aux autres. Une attention renforcée est accordée pour les projets d'implantation de parcs éoliens dans des zones protégées comme les parcs naturels ou les Zones Natura 2000. L'implantation d'éoliennes sur des sites reconnus sensibles est évitée.

Concernant l'avifaune migratrice, de nombreuses espèces effectuent leur migration à des altitudes bien supérieures à celles des éoliennes.

Les autorisations qui sont délivrées pour la construction des parcs éoliens après consultation de nombreux services, notamment des Directions Régionales de l'Environnement (DIREN), prévoient des mesures de compensation des impacts des éoliennes sur la biodiversité (mise en place d'un suivi avifaunistique, réhabilitation de mares, création d'un sentier botanique...). Ces mesures viennent s'ajouter à celles habituellement appliquées par les développeurs lors de la phase de chantier. Par exemple, les travaux ne sont pas menés pendant les périodes de nidification ou de migration.

« La plupart des espèces d'oiseaux ne sont nullement gênées par la présence d'éoliennes et adaptent leur trajectoire de vol en fonction de la disposition des éoliennes. »

Étude britannique publiée le 15 octobre 2008 dans la revue Journal of Applied Ecology.



■ Éoliennes et chiroptères

Les comportements des chauves-souris sont moins bien connus. De nombreuses études sont en cours pour connaître leur comportement en présence d'éoliennes. Nous savons qu'elles vivent dans des espaces peu exposés au vent, tels que sous-bois ou lieux protégés, non propices au développement de l'éolien. De plus, elles ne sortent que de nuit et s'aventurent peu lorsque le vent est trop fort. De ce fait, le risque éolien reste faible pour les chiroptères, contrairement aux autres risques comme l'activité agricole (pesticides, destruction des milieux favorables) et les transports.

Afin d'identifier les enjeux, une expertise chiroptérologique est toujours intégrée au contenu de l'étude d'impact réalisée préalablement à l'implantation d'un parc éolien. L'emplacement et la disposition des éoliennes sont ainsi étudiés afin de réduire au maximum cet impact par l'éloignement des éoliennes des lisières des forêts (zones les plus exposées) ainsi que par l'adaptation du fonctionnement du parc ; la programmation du fonctionnement des éoliennes peut être modifiée en conséquence. La profession éolienne travaille ainsi avec une association de protection des chauve-souris, la SFPEM (Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères), pour mettre en place un protocole d'accord tant sur les études d'impacts que sur les mesures de suivi. L'ADEME et les bureaux d'études spécialisés travaillent également sur cette question depuis plusieurs années. Bien que les éoliennes ne représentent qu'une infime part des risques pour les chauves-souris, le budget des études financées par la profession éolienne est deux fois plus important que celui des pouvoirs publics. La profession éolienne contribue ainsi fortement à l'amélioration des connaissances sur cette espèce.



Une étude réalisée par le bureau d'études BIOTOPE en 2008, « Impacts des éoliennes sur les oiseaux et chiroptères », montre que l'activité des chauves-souris concerne les périodes sans vent ou avec faible vitesse de vent ; des périodes pendant lesquelles les éoliennes ne fonctionnent pas ou peu.



Syndicat des énergies renouvelables
France Énergie Éolienne
 13-15, rue de la Baume
 75008 Paris
 Tél. : +33 1 48 78 05 60
 Fax : +33 1 48 78 09 07
www.enr.fr - www.fee.asso.fr

